

ANNEXE N° 5 : GUIDE D'ÉVALUATION DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES AU

« Le développement durable est une manière de penser et d'agir pour répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland 1987).

La ville a décidé de construire un outil permettant d'améliorer l'intégration des grands enjeux du développement durable dans ses opérations d'aménagement et de construction. Cet outil constitue un aide-mémoire des points essentiels. De par sa construction en questionnaire, il a des vertus pédagogiques et stimulantes.

Il est composé d'un ensemble de questions relatives aux grandes thématiques du développement durable. Ce guide est un recueil de questions, il n'apporte pas de réponse toute faite. Des recommandations générales illustrent les questionnements, elles donnent des chemins potentiels de développement durable.

Projet d'Aménagement

Paysage

- **Le projet permet-il de réduire les impacts sur le paysage et les fonctionnements écologiques?**

- Favoriser la conservation des continuités écologiques et des éléments du paysage (haies, bois, fossés, zones humides, mares...)
- Conserver les milieux naturels sensibles (Zone humide ...)
- Créer des continuités écologiques
- Diversifier les espaces verts et créer des 'zones refuges' (friches...)
- Réduire l'imperméabilisation des sols (voie douce, densité urbaine...)
- Réduire le morcellement et le mitage des espaces naturels et ruraux
- Éviter l'artificialisation des berges des cours d'eau
- Interdire l'introduction d'espèces envahissantes

- **Le projet encourage-t-il une qualité 'environnementale' des espaces publics paysagers?**

- Privilégier des essences végétales locales, variées, pérennes
- Éviter les façades en verre à l'origine de collisions des espèces animales volantes (oiseaux, insectes, chauves-souris...)
- Mettre en place de la verdure (toits ou murs végétalisés) afin de réduire le phénomène d'îlot de chaleurs

- **Le projet est-il économe en espace?**

- Réduire la consommation de terres arables et d'espaces naturels
- Privilégier des formes urbaines moins consommatrices en espace (mutualiser les parkings, hiérarchiser les voies selon leur finalité et usage, habitat collectif, habitat individuel groupé...)
- Privilégier le renouvellement urbain et la densification

Eau

- **Le projet prend-t-il en compte la gestion des eaux usées?**

- Envisager l'épuration des eaux usées à l'échelle du quartier (technique de filtre planté de roseaux ou de lagunage naturel)
- Vérifier le bon fonctionnement du système d'assainissement séparatif
- Anticiper la saturation des équipements de traitement des eaux usées / Veiller à toujours avoir une adéquation entre son rythme de développement et la capacité de ses équipements.

- **Le projet prend-t-il en compte la gestion des eaux pluviales?**
 - Ralentir le ruissellement; Limiter l'imperméabilisation des sols
 - Privilégier les techniques intégrées de gestion des eaux pluviales, l'infiltration in situ par le sol (tranchées drainantes, les noues, revêtements de voirie perméables, les puits d'infiltration, toit végétalisés)
 - Récupérer et stocker des eaux pluviales (citerne, bassin, réservoir...)
- **Le projet encourage-t-il une consommation raisonnée de l'eau?**
 - Utiliser les eaux pluviales pour des usages qui ne nécessitent pas d'eau potable (sous réserve de la réglementation) arrosage, lavage, réserves incendie, nettoyage des rues
 - Éviter les installations à "eau perdue" : fontaines, climatisation, et préférer des dispositifs recyclant l'eau

Énergie.

- **Le projet est-il économe en énergie?**
 - La conception du bâtiment tire parti des atouts du lieu et de l'environnement (orientation, géographie,...)
 - Adapter la quantité, l'intensité et la nécessité de l'éclairage public selon les zones
 - Maximiser l'ensoleillement naturel des espaces de circulations, de rencontres et de loisirs
 - Limiter les effets de masques et d'ombres portées des bâtiments
- **Le projet est-il producteur d'énergie?**
 - Une production locale d'énergies renouvelables (exemple: photo-voltaïque) répond aux besoins en énergie pour l'éclairage, la signalisation lumineuse, la mise en lumière de l'aménagement

Environnement sonore

- **Le projet limite-t-il les nuisances sonores?**
 - Utiliser des revêtements de chaussées peu bruyants
 - Réguler le trafic, hiérarchiser les voies selon leurs finalités et usages
 - Créer des îlots calmes près des bâtiments d'habitation
 - Développer l'usage des murs antibruit végétalisés
 - Éloigner les habitations des collecteurs de verre ou les enterrer

Matériaux

- **Les cycles de vie des matériaux (pour mobilier urbain par exemple) sont-ils pris en compte?**
 - Privilégier des matériaux/produits locaux
 - Privilégier des matériaux "eco-labellisés" (peintures NF, bois FSC, PEFC)
 - Privilégier des matériaux recyclés et/ou pouvant être réutilisés ou valorisés en fin de vie
 - Choisir des matériaux en fonction des contraintes locales, des usages et des niveaux de fréquentation
 - Choisir des matériaux faciles d'entretien (éviter les matériaux poreux)

Déplacement

- **Le projet privilégie-t-il les modes de déplacements 'alternatifs' à la voiture?**
 - Prévoir des cheminements piétons et cycles directs reliant les zones d'habitat, d'équipement, services et commerces (éviter les détours importants)
 - Rendre attrayantes les voies de circulations douces: végétalisation, aménagement paysager, éviter les traversées dangereuses)
 - Rendre les voies piétonnes et cycles sécurisées
 - Aménager des abris pour les vélos sur l'espace public notamment à proximité des activités de service et des transports en commun

- Encourager la multimodalité des transports connexions entre les différents modes de transport 'alternatifs' (arrêts de bus, cheminements doux)

- **Le projet réduit-il la place de la voiture?**

- Mutualiser les parkings
- Hiérarchiser les voies selon leur finalité et usage
- Créer des parkings collectifs à la périphérie des quartiers

Gestion des déchets/produit toxique.

- **Le projet permet-il une réduction des déchets/produits toxiques?**

- Prévoir l'aménagement d'un espace de compostage (soit en collectif de quartier soit pour chaque habitat individuel et collectif)
- Favoriser des végétaux produisant peu de déchets à l'entretien
- Éviter (pour le mobilier urbain par exemple) le PVC, polyamides, polystyrenes (...) pouvant émettre des gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie ainsi que les produits dégagant des composés organiques volatils (CCV)

- **Le projet permet-il une valorisation des déchets?**

- Prévoir des locaux poubelles accueillants: qui s'intègrent dans le paysage, qui peuvent facilement être nettoyés, localisés sur les trajets les plus courants
- Généraliser le tri sélectif dans les espaces publics

Dimension sociale

- **L'accessibilité des personnes handicapées est-il pris en compte?**

- Faire des stationnements pour personnes handicapées ou à mobilité réduite
- Rendre accessible les arrêts de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite
- Permettre aux personnes handicapées de circuler sur toutes les voies piétonnes (largeur minimale, bateau, bandes pododactyles, feux tricolores avec signal sonore...)

- **La mixité sociale et générationnelle est-elle prise en compte**

- Prévoir des modes d'accès variés
- Prévoir une diversité de tailles de logements / de types d'habitats
- Prévoir des logements destinés à des publics «fragilisés» : personnes âgées, personnes handicapées, jeunes travailleurs, logements d'insertion))

- **La vie et l'animation du quartier est-elle prise en compte?**

- Prévoit une mixité des usages (logements, services, commerces, équipements, loisirs)
- Prévoir des lieux d'animation et d'échange: espaces récréatifs, jeux d'enfants, centres d'animation, jardin partagés, bancs